

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 27 SEPTEMBRE 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5**

Le 27 Septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### **PRÉSENTS**

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

#### Tignes

Serge REVIAL,

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alexis VIVET-GROS

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Nicolas MORIN (Pouvoir à Gérard VERNAY)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

### **EXCUSÉS**

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

## 2021-95 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Véronique PESENTI-GROS, Vice-Présidente déléguée aux finances, présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative n°2 au Budget Principal.

Le Conseil Communautaire, lors du vote du Budget Primitif, a décidé de ne pas inscrire de montant pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et de demander à l'Etat de suspendre ce prélèvement.

Toutefois, suite à la réception de la notification le montant dû par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise atteint 795 280 €.

Par ailleurs, suite à la crue de juillet 2019 sur le torrent du Saint-Pantaléon, une prospection intégrale du lit du Saint Pantaléon a été réalisée relevant une déstabilisation accélérée du lit du torrent. Une étude était envisagée sur le torrent afin de proposer un plan d'actions afin de lutter contre ce phénomène.

Plusieurs études et observations ont déjà été réalisées sur ce torrent. La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise ont effectué une phase de recueil des données existantes. Il s'avère que le phénomène se traduit également sur les autres torrents du versant des Arcs. Il est donc proposé de poursuivre les réflexions en vue d'arrêter une stratégie de gestion des inondations et de lutte contre la déstabilisation de l'ensemble des torrents du versant des Arcs (6).

Enfin, afin de permettre la mise en place du portage de repas sur le haut du territoire, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise apporte un financement au Centre Communal d'Action Sociale de Val d'Isère au travers d'un fonds de concours.

Il est proposé de voter une décision modificative pour ajuster les crédits au Budget Principal :

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire FPIC + DEP IMPREV GEMAPI + FONDS DE CONCOURS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0 00 €	800 000 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0 00 €</b>	<b>800 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	130 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>130 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
D-678-01 : Autres charges exceptionnelles	670 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>670 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>800 000 00 €</b>	<b>800 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-830 : Dépenses imprévues ( investissement )	80 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>80 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
D-2041621-61 : CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	0 00 €	18 000 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0 00 €</b>	<b>18 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
D-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	18 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>18 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
D-2315-830 : Installations, matériel et outillage techniques	0 00 €	80 000 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0 00 €</b>	<b>80 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>78 000 00 €</b>	<b>78 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0 00 €</b>		<b>0 00 €</b>

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 21 Septembre 2021**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits votés lors du budget primitif comme ci-dessus ;
- **AUTORISE** les virements de crédits susmentionnés.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

Pour le Président empêché,  
par délégation,  
Jean-Claude FRAISSARD  
1<sup>er</sup> Vice-Président

